



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-031-2018-03

PUBLIÉ LE 23 MARS 2018

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

IDF-2018-03-22-004 - Décision DRIEA 2018-0384 portant délégation de signature pour les matières exercées pour le compte du préfet police de Paris (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement

IDF-2018-03-22-004

Décision DRIEA 2018-0384 portant délégation de
signature pour les matières exercées pour le compte du
préfet police de Paris



**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ÎLE-DE-FRANCE**

**Décision DRIEA IF n° 2018-0384
portant délégation de signature pour les matières exercées
pour le compte du préfet de police de Paris**

**Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement
et de l'aménagement d'Île-de-France**

- VU** le code de la défense,
- VU** le code de la sécurité intérieure,
- VU** le code des transports,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
- VU** l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-12-15-021 du 15 décembre 2016 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
- VU** la décision DRIEA IF n° 2017-1 du 10 janvier 2017 modifiée portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU** l'arrêté du préfet de police n° 2018-00209 du 16 mars 2018 accordant délégation de signature préfectorale au directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

DECIDE :

ARTICLE 1er

En cas d'empêchement de M. Gilles LEBLANC, délégation est accordée à Mme Sophie MARMOUGET, administratrice générale, directrice régionale et interdépartementale adjointe, chargée du pilotage des services, pour signer dans la limite de ses attributions les actes, arrêtés et décisions relevant des matières exercées pour le compte du préfet de police de Paris.

ARTICLE 2

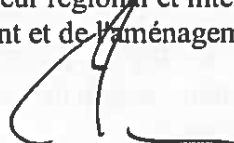
Délégation est accordée à M. Jacques LEGAIGNOUX, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de sécurité défense et responsable du service sécurité des transports, et à M. Alain MONTEIL, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France, pour signer, dans la limite de leurs attributions, les actes, arrêtés et décisions relevant des matières exercées pour le compte du préfet de police de Paris.

ARTICLE 3

La directrice adjointe chargée du pilotage des services et la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, sont chargées de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le **22 MARS 2018**

Le directeur régional et interdépartemental de
l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France



Gilles LEBLANC